

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Projet d'aménagement « Kartié Mascareignes »

Concertation préalable au titre du code de l'environnement réalisée à l'initiative de la ville de Le Port selon les modalités suivantes :

- Durée : 3 mois, à compter du 23 mai 2023 ;
- Mise à disposition du public d'un dossier de présentation générale du projet d'aménagement, et l'ouverture d'un registre destiné à recueillir les avis. Cette mise à disposition aura lieu en mairie (à la Direction Aménagement du Territoire, 9 rue Renaudière de Vaux – 97420 LE PORT) ;
- Organisation d'une exposition installée dans le hall d'entrée de la mairie aux horaires d'ouverture au public, présentant le projet sur des panneaux illustrés ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville d'informations relatives au projet à l'adresse : www.ville-port.re ;
- Réalisation de deux réunions publiques : 1^{ère} réunion le 23 mai 2023 à 17h30 à l'école élémentaire Benjamin Hoareau, 26 Rue Charles Fourier - 97 420 Le Port, la réunion de restitution aura lieu en septembre, date à venir ;
- Réalisation de deux ateliers de co-conception : 1^{er} atelier "La balade, parcours et usages des espaces publics" le 13 juin 2023 à 17h, et 2^{ème} atelier "Habiter Le Port de demain" le 23 juin à 17h00, à l'école élémentaire Benjamin Hoareau, 26 Rue Charles Fourier - 97 420 Le Port ;
- Possibilité pour la population de faire parvenir ses observations par courriel, à l'adresse suivante : concertation.mascareignes@ville-port.re ; ou par courrier à l'adresse postale : Monsieur le Maire de Le Port - Hôtel de ville - Rue Renaudière de Vaux - BP 62004 - 97 821 Le Port cedex, en précisant en objet « Concertation préalable Projet Kartié Mascareignes ».